



ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

L'Inspecteur d'académie de

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours et notamment son titre I ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le procès verbal de la session de formation de base aux premiers secours qui s'est tenu du [dates de début et de fin de session] au Collège de

délivre la présente attestation à « TITRE » « NOM et PRENOM », né(e) leà

Fait à [lieu], [date]

Le moniteur,

L'Inspecteur d'académie de [lieu]